



ACCUEILLIR UN ELEVE DE 3EME EN MILIEU PROFESSIONNEL

Ce stage obligatoire fait partie du cursus des collégiens. Il se déroule dans les entreprises, les associations, les administrations, les établissements publics ou les collectivités territoriales aux conditions prévues par le code du travail.

Il fait l'objet d'une exploitation au collège et peut être choisi comme sujet de présentation à l'oral du Diplôme National du Brevet.

OBJECTIFS :

Sensibiliser l'élève à l'environnement économique et professionnel en liaison avec les programmes d'enseignement

Permettre à l'élève de valider ou de réfléchir à son projet professionnel

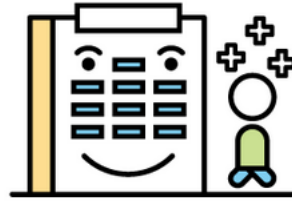
CLEE

**Comité Local
Ecole-Entreprise
GRAND-POITIERS**



1.

Initier les jeunes aux codes et au fonctionnement de l'entreprise



5.

Agir en faveur de l'égalité des chances lors du premier contact avec l'univers professionnel



QUEL INTÉRÊT POUR L'ENTREPRISE ?

2.

Mieux faire connaître vos métiers et lutter contre les stéréotypes



3.

Faire découvrir le tissu économique



4.

Valoriser vos collaborateurs



Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - novembre 2016

CADRE REGLEMENTAIRE

L'accueil d'un stagiaire fait l'objet d'une convention signée entre l'entreprise, la famille et l'établissement scolaire. Cette convention fixe les modalités d'accueil de l'élève en entreprise et notamment les règles s'appliquant aux mineurs en conformité avec le code du travail :

- **Durée hebdomadaire : 30 h maximum pour les moins de 15 ans (35 h maximum pour les plus de 15 ans) ;**
- **7h par jour au maximum, entre 6h et 20h (obligation d'une pause d'au moins 30 minutes au bout de 4h30) ;**
- **Pour chaque période de 24h, une période minimale de repos quotidien doit être fixée à 14 h.**

L'entreprise doit désigner un tuteur pour accueillir et accompagner l'élève pendant la durée du stage.

L'élève peut, sous le contrôle de son tuteur, participer à des activités sans pouvoir accéder aux machines et aux produits.

Les élèves de moins de 14 ans, des classes de 4ème ou de 3ème, sont désormais autorisés à effectuer leur séquence d'observation dans une entreprise régie par le droit privé.



Stagiaire

Préparer

- ✓ Effectuer la recherche de stage
- ✓ Contacter l'entreprise
- ✓ Complétez et faire signer la convention
- ✓ Se faire préciser les conditions d'accueil



- ✓ Prévenir les collaborateurs
- ✓ Trouver et informer le tuteur
- ✓ Signer la convention
- ✓ Préparer l'accueil

Accueillir

- ✓ Avoir une tenue adaptée
- ✓ Respecter les règles de politesse
- ✓ Respecter les règles de l'entreprise (ponctualité, assiduité, sécurité, ...)
- ✓ Présenter les documents fournis par le



- ✓ Organiser une visite
- ✓ Présenter l'entreprise et les salariés
- ✓ Informer le stagiaire du déroulé du stage
- ✓ Informer sur la sécurité
- ✓ Fournir les équipements nécessaires

Découvrir

- ✓ Découvrir les métiers de l'entreprise
- ✓ Poser des questions
- ✓ Observer et prendre des notes
- ✓ S'impliquer dans la réalisation des missions



- ✓ Expliquer le ou les différents métiers
- ✓ Expliquer les parcours professionnels et les formations
- ✓ Faire participer à des tâches simples sans risque pour l'élève

Faire le bilan

- ✓ Dresser le bilan avec le tuteur
- ✓ Remercier et saluer les intervenants
- ✓ Se questionner sur les apports du stage et préparer la restitution envisagée par le collègue

- ✓ Compléter la fiche d'évaluation du stage
- ✓ Aider le stagiaire à renseigner son document support
- ✓ Identifier les axes d'amélioration pour les prochains stagiaires



Collège Jules Verne
2, Allée Eric Tabarly
86 180 Buxerolles
05 49 47 53 02 (secrétariat)
05 49 47 20 74 (Vie Scolaire)
Mail : ce.0860799b@ac-poitiers.fr



LA COMMUNICATION AVEC L'ETABLISSEMENT

Avertir l'établissement en cas :

- D'absence de l'élève,
- De difficultés avec l'élève,
- D'accident de l'élève.

Un ou des enseignants prendront contact avec vous pour s'informer du déroulement de la séquence d'observation (par téléphone et/ou visite).

Le CLEE, Comité Local Ecole-Entreprise est un pont entre le monde éducatif et le monde économique sur nos territoires.

Dans ce partenariat, l'accueil des collégiens prend une place singulière dans leur scolarité.

Cet accueil permet de valoriser vos entreprises, vos métiers et vos savoir-faire. Pour nos jeunes, c'est une expérience qui contribue à mieux connaître l'environnement et le fonctionnement des entreprises, à s'interroger sur leur propre parcours, à découvrir aussi des métiers auxquels ils n'avaient pas pensé.

Les chefs d'établissement remercient tous les responsables d'entreprise et leurs collaborateurs qui s'investissent déjà ou ceux qui s'engageront demain dans l'accueil des stagiaires.

Partageons l'ouverture professionnelle de nos jeunes, valorisons nos territoires et construisons ensemble l'Avenir.

Les collèges, membres du CLEE – Grand-Poitiers

Collège Jules Vernes	BUXEROLLES
Collège Saint Exupéry	JAUNAY MARIGNY
Collège Jean Monnet	LUSIGNAN
Collège Ferdinand Clovis Pin	POITIERS
Collège France Bloch-Sérazin	POITIERS
Collège Henri IV	POITIERS
Collège du Jardin des Plantes	POITIERS
Collège Jean Moulin	POITIERS
Collège Pierre de Ronsard	POITIERS
Collège Rabelais	POITIERS
Collège Renaudot	SAINT BENOIT